



APPEL À PROJETS

33 rue de Chartres
Occupation et valorisation du site

Ouverture de l'appel à projets : 20/03/2019
Candidatures jusqu'au 26/04/2019

Table des matières

1. CONTEXTE GENERAL.....	3
2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS ET OBJECTIFS VISES	4
2.1. Axe 1 : Analyse des Besoins Sociaux (ABS)	5
2.2. Axe 2 : Participation citoyenne.....	5
3. DESCRIPTIF DE L'ESPACE.....	6
3.1. Implantation	6
3.2. Caractéristiques du site du 33 rue de Chartres	6
4. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	7
4.1. Calendrier de la consultation :	7
4.2. Candidatures :	7
4.3. Visite du site	7
4.4. Procédure de sélection des offres	7
4.5. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	8
4.6. Dépôt du dossier de candidature	9
5. CONDITIONS GENERALES DU PARTENARIAT.....	9
5.1. Rétro planning prévisionnel.....	9
5.2. Contractualisation du partenariat entre la commune et le ou les candidat(s) sélectionné(s).....	9
5.3. Engagements du candidat.....	10
5.4. Gouvernance du projet.....	10
5.4.1. Définition du projet.....	10
5.4.2. Suivi du projet.....	11
6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11
7. DISPOSITIONS DIVERSES	11
8. SUITE ET PERSPECTIVES	12
SCHEMA D'ORGANISATION Niveau d'intégration des acteurs / porteurs de projets.....	13
ANNEXE 1 : PLAN / SITUATION GEOGRAPHIQUE	14
ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DU SITE	15
ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DU SITE - Bâti	16

1. CONTEXTE GENERAL

Les terrains d'assise de la Résidence pour Personnes Âgées (RPA) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), respectivement situés au 37 et 35 rue de Chartres, appartiennent à l'association Saint-Jacques, plus connue pour gérer l'hôpital Saint-Jacques à Paris. Ceux-ci ont été concédés à la Mairie dans le cadre de deux baux emphytéotiques à l'euro symbolique, à charge pour la commune de mener des actions en faveur des personnes âgées et de la jeunesse.

Au nord de ces parcelles, l'association avait conservé, au sein d'un vaste espace boisé, pour son usage personnel, une habitation de type longère en pierre de meulière. Cette habitation est restée vacante faute de retraitée.

Le terrain étant devenu propriété de l'association par voie de legs, celle-ci ne peut juridiquement occuper le terrain **qu'en menant des actions à caractère social à destination notamment des personnes âgées et/ou des jeunes**, via la conception d'un projet social destiné à la population.

Dans ce contexte, l'association précitée a sollicité la commune **le 26 juin 2018** pour reprendre en gestion directe le site. L'association et la commune ont convenu de signer un **bail emphytéotique le 18 mars 2019**.

La commune du Perray bénéficie aujourd'hui du terrain objet de la présente consultation pendant une **durée de 60 ans**, ceci dans le but de créer un **lieu de vie sociale** favorisant notamment le lien intergénérationnel. Le projet doit à cet effet répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le lien social
- Lutter contre l'isolement des personnes
- Renforcer le soutien à la jeunesse et à la parentalité

Cette démarche globale s'appuie sur plusieurs équipements :

- La *Maison des Projets* (lieu d'accueil, d'information et d'échange sur les projets municipaux et les grandes thématiques du développement social et durable), 5 rue de l'Église
- La *Tiny House* (extension mobile de la Maison des Projets qui sera livrée courant 2019)
- Le Pôle médico-social, 6 rue de l'Église
- L'Accueil de Loisirs ALSH « Les P'tits Loups », 35 rue de Chartres
- Le Relais Intercommunal Assistantes Maternelles (RIAM) sur ce même site
- La Résidence pour Personnes Âgées, 37 rue de Chartres
- L'Espace Jeunes / AJP, sur le site de la Mare au Loup, 14 rue de Houdan
- Diverses associations à caractère social, culturel, de loisirs, d'information,....
- ...

C'est dans ce cadre que s'inscrit le patrimoine situé 33 rue de Chartres. Au regard de ces éléments, ce nouvel espace offre plusieurs avantages :

- Sa situation permet d'améliorer le maillage du territoire en offrant un lieu excentré dans le sud de la commune
- Sa proximité immédiate avec la RPA (personnes âgées), l'ALSH (accueil de loisirs des enfants) et le RIAM (pour les tout petits et leurs assistantes maternelles) permet de proposer un programme d'actions très favorable à l'intergénérationnel. Par ailleurs, il permettrait d'y accueillir les associations dédiées aux personnes âgées ainsi qu'à la culture ou à d'autres activités pour permettre de toucher différents publics qui ne se rencontrent pas habituellement.

2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS ET OBJECTIFS VISES

Résumé :

Dans le cadre de cet appel à projet, la Municipalité souhaite faire du 33 rue de Chartres un espace ouvert que les habitants pourront s'approprier pour se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Le présent appel à projets vise à :

- Identifier les acteurs locaux (associations et bénévoles,...) susceptibles de porter les actions correspondant au projet social de la commune
- Co construire ce projet social en définissant et en articulant les forces et atouts des acteurs locaux
- Définir conjointement les modalités de gestion de ce nouvel espace pour en faire un centre de vie social performant et en adéquation avec les besoins des habitants de la commune.

A cet effet, la commune se propose de sélectionner un ou plusieurs acteurs locaux, et ce quelle que soit leur taille et leurs moyens, dès lors que ceux-ci auront manifesté une volonté réelle de s'impliquer dans ce projet global et répondront aux objectifs définis dans le présent cahier des charges.

A noter : Les projets peuvent être soumis à 2 niveaux de candidatures :

Niveau 1 : projets d'occupation, gestion du site, projets d'installation permanente sur le site.

Niveau 2 : projets ponctuels d'animations, interventions sur site.

Les 2 niveaux répondront aux mêmes objectifs, mais le niveau 2 permet aux candidats de ne pas viser l'exhaustivité dans la réponse aux critères (p. 8) et aux engagements (p. 9).

Cf. Schéma d'organisation en annexe

Une réunion d'information/de présentation de l'appel à projet sera organisée le 2 avril 2019, à 20h en Mairie (salle du Conseil). Date, horaire et lieu à confirmer ; une convocation sera envoyée aux associations locales.

Il n'existe pas de « modèle attendu », il est souhaité que cet espace se construise selon les besoins des citoyens et les particularités du territoire, avec une priorité plus marquée pour les personnes âgées et les jeunes. Les animations, les profils, les ressources et les services que l'on pourra y retrouver sont divers et répondront à différents besoins. Dans ce sens, il est envisageable - voire souhaitable - d'y faire cohabiter différents projets et/ou différents porteurs de projets, gardant à l'esprit que l'espace devra être un lieu de collaboration, de production, d'apprentissage, de médiation, de développement d'activités.

L'appel à projets est ouvert à tous types de structures et de modèles économiques.

Il s'agit pour la commune du Perray d'une opportunité pour proposer un projet - en cohérence avec les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux - répondant aux besoins de la population, et en particulier les personnes âgées et les plus jeunes.

C'est dans ce sens que la Municipalité souhaite impliquer ses partenaires, ses associations et ses habitants à la conception du projet.

Pour ce faire, un appel à projet est lancé, ouvert à tous (associations, porteurs de projets, citoyens) qui permettra aux acteurs le souhaitant de soumettre une idée, un projet visant l'occupation de ce lieu (totale ou partielle) et sa valorisation dans les conditions précisées plus bas.

Le projet proposé constituera un levier de développement pour la commune visant à encourager les initiatives sociales, citoyennes, innovantes et à valoriser la créativité, les compétences et les talents locaux. Il devra favoriser le lien social, fédérer la population et permettre le rapprochement des différents types de publics.

Le projet devra prendre en considération les axes structurants du développement de la commune, tels que présentés ci-dessous :

2.1. Axe 1 : Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Une ABS a été réalisée par la commune en 2018. Le diagnostic relève les principales problématiques du territoire et des habitants en matière d'animation sociale et d'accompagnement des personnes.

(L'ABS est consultable en ligne sur le site de la ville www.leperray.fr)

- Axe 1.1 : Apprécier les caractéristiques de la population du Perray / Prendre en compte les problématiques spécifiques des publics senior d'une part et jeune (15/25 ans) d'autre part
- Axe 1.2 : Considérer les besoins de la commune en matière d'espace dédié à la vie sociale

2.2. Axe 2 : Participation citoyenne

La commune vise à encourager la participation citoyenne et favoriser l'implication de la population dans les projets menés

- Axe 2.3 : Proposer des projets répondant aux attentes/envies/besoins des habitants
- Axe 2.4 : Co-construire, avec la population, les projets de demain (en collaboration avec les services et structures municipales)

Au regard de ces grands axes, le projet devra poursuivre plusieurs objectifs :

- Fédérer la population
- Renforcer le lien social
- Lutter contre l'isolement des personnes
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Dynamiser la vie locale
- Mettre en réseau les acteurs territoriaux autour d'initiatives communes
- Accueillir, accompagner et orienter les différents publics
- Proposer un ensemble cohérent de services et d'animations afin que cet espace puisse être un lieu ouvert, vivant et convivial

L'appel à projets est ouvert à compter de sa publication le 20/03/2019.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 26/04/2019.

3. DESCRIPTIF DE L'ESPACE

3.1. Implantation

Le lieu d'implantation de cet espace de vie sociale est situé au 33 rue de Chartres. L'espace jouxte le terrain des P'tits Loups (ALSH), 35 rue de Chartres, qui lui-même, est riverain de la Résidence des Personnes Âgées (RPA), 37 rue de Chartres. Au total, il s'agit d'un espace de 3 hectares. Le terrain est situé sur l'axe principal traversant le Perray du nord au sud (Rue de Paris → Rue de Chartres), à moins de 1500 mètres de la gare SNCF et de l'espace de la Mare au Loup et 1km du centre-ville.

CF. ANNEXE 1 : PLAN / SITUATION GEOGRAPHIQUE

3.2. Caractéristiques du site du 33 rue de Chartres

Non bâti

Total : 8963m²

Espace boisé classé : environ 5900 m²

Surface constructible : environ 2900 m²



Zone contour **rouge** : zone constructible

Zone contour **bleu** : espace boisé classé

Bâti

RDC : 80m² (+ Granges : 45m²)

Etage 1 : 78m²

Etage 2 : 40m²

Le bâtiment existant et les abords nécessiteront un(e) réhabilitation/réaménagement complet.

La commune souhaite lui donner une vocation sociale en le transformant potentiellement en établissement recevant du public. L'appel à projet doit à ce titre servir pour définir les futurs usages de l'existant et la nature des travaux à prévoir.

CF. ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DU SITE

4. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

4.1. Calendrier de la consultation :

- Mars 2018 : lancement de l'appel à projets
- 26 avril 2019 : remise des dossiers de candidature
- Fin avril 2019 : réunions du groupe de travail pour sélection des projets et porteurs de projets
- Mai 2019 : annonce du ou des candidats retenus

4.2. Candidatures :

L'offre remise par le candidat devra obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- Présentation de l'organisme ou collectif porteur du projet : identité sociale, références, équipe du projet, pilote du projet... (1 page max) ;
- Présentation du projet précisant (2 pages max) :
Son intérêt social et territorial ;
Un schéma d'aménagement prévisionnel de l'occupation de lieux (localisation potentielle, accessibilité,...);
Le projet d'animations (actions, services, moyens,...) ;
Les modalités organisationnelles de fonctionnement : communication, animations, horaires, tarifs le cas échéant... ;
Le mode de gestion, de gouvernance et d'animation du lieu : pilotage du projet, conception, programmation ;
Les partenariats et soutiens envisagés (structures publiques, privées, associatives, institutionnelles, ...)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- Un plan financier ou scénario de financement prévisionnel (le niveau de précision du budget prévisionnel sera lié à l'ambition du projet). Peuvent être attendus : un plan d'investissement, un listing des subventions possibles, un chiffrage estimatif des travaux, ...

4.3. Visite du site

Afin de faciliter la projection et proposer d'éventuels plans d'aménagement, durant toute la durée de l'appel à projet, il est recommandé une visite du site par les porteurs de projet les mercredis après-midi (mercredis 20 et 27 mars, 3, 10 et 17 avril, de 14h à 18h), sur rendez-vous.

4.4. Procédure de sélection des offres

Les projets devront être soumis dans les délais sur la base d'un dossier complet.

- **1ère étape** : Examen par les services de la Mairie de chaque dossier pour vérifier l'intégralité des pièces à fournir.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la commune pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

- **2ème étape** : Sélection par un comité technique du ou des projets retenus

Un comité technique constitué d'élus de la commune sélectionnera les projets retenus. Celui-ci déterminera un classement des candidats sur dossier et en fonction des critères de sélection et des engagements du candidat.

Les projets retenus seront ceux qui répondront le plus aux objectifs et critères définis par l'appel à projet et qui représenteront le plus de potentiel de développement et de pérennisation.

Les projets pourront être enrichis/complétés par les retours figurant dans les différents comptes rendus de la consultation menée auprès des habitants (animations participation citoyenne Maison des Projets) et auprès des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

➤ **3ème étape** : Notification et signature des conventions

Les candidats retenus seront informés par un courrier de notification émanant de la Mairie du Perray-en-Yvelines.

Une convention/un contrat liant la commune avec le porteur de projet sera signée. Elle fixera notamment les obligations des parties tant en termes de suivi de projet que de réalisation.

➤ **4ème étape** : Suivi

Les lauréats devront rendre compte de l'avancée du projet primé en faisant parvenir un rapport annuel de suivi dans les délais fixés dans la convention/le contrat

--

Le ou les projets finaux devront être soumis et validés en Conseil Municipal.

La procédure est donnée à titre indicatif et peut être soumise à modification.

4.5. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

L'adéquation de l'offre à l'appel à projets sera appréciée selon les critères suivants :

(La réponse aux critères sera appréciée au regard du niveau souhaité (1 ou 2) d'intégration au projet)

- Le niveau d'élaboration du projet et la clarté de présentation
- L'expérience et la qualification du porteur de projet (quantité et qualité des soutiens, de la communauté et des partenaires gravitant autour du projet)
- La cohérence du projet avec le territoire
- L'intégration du projet dans le tissu socioculturel local, la capacité à mobiliser des partenaires publics et privés (existants et envisagés)
- L'adéquation du projet avec les besoins de la commune (au regard des 3 axes précités)
- La conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace
- Le programme d'animation de l'espace
- La viabilité et faisabilité du projet (technique, économique, administrative, juridique,...)
- La plus-value sociale du projet : services proposés, animation, gouvernance...
- Le respect des enjeux de développement durable portés par la commune (éco quartier, iso 50001, ...) et découlant de son adhésion au PNR (environnement/biodiversité/paysage, réduction des impacts environnementaux)
- La mobilisation des habitants dans la conception du projet, la valorisation de la participation citoyenne

Il est précisé que la sélection des offres se fera principalement sur la base de la qualité et de la pertinence du/des projet(s) proposé(s) et de la capacité du/des candidat(s) à porter dans le temps ce(s) projet(s).

Compte tenu de la très grande diversité des champs d'action possibles, il n'est pas prévu de pondération particulière pour les critères mentionnés plus hauts. La présente consultation n'entre pas dans le champ du code des marchés publics, à ce titre, le candidat ne dispose d'aucun droit

particulier dans le cadre de la présente procédure. Ainsi, la commune reste souveraine quant au choix définitif du ou des partenaires qui seront appelés à travailler effectivement sur ce projet.

4.6. Dépôt du dossier de candidature

Le pli contenant la candidature devra parvenir au plus tard le 26 avril 2019. Ce pli sera soit transmis par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre signature à l'adresse suivante :

Mairie du Perray-en-Yvelines, Service Communication

Le pli portera la mention suivante :

« Appel à projets : 33 rue de Chartres » Candidature – Ne pas ouvrir

5. CONDITIONS GENERALES DU PARTENARIAT

5.1. Rétro planning prévisionnel

- ❖ Mai/Juin 2019 : structuration du projet et des partenariats
- ❖ Juin/Juillet 2019 : contractualisation des partenariats entre la commune et le(s) exploitant(s) du site
- ❖ Août 2019 : signature des contrats
- ❖ Septembre 2019 : démarrage possible des premières actions/activités

Le rétro planning est donné à titre indicatif et peut être soumis à modification.

5.2. Contractualisation du partenariat entre la commune et le ou les candidat(s) sélectionné(s)

Le ou les partenariats fera(ont) l'objet d'une discussion/négociation avec le(s) lauréat(s), au regard de la structure /du modèle de chaque projet. Une fois le contenu de ce projet arrêté, cette discussion/négociation aboutira à la signature d'un contrat stipulant les engagements de chacun.

Le contrat de partenariat intégrera notamment les modalités suivantes :

- La mise à disposition de tout ou partie de l'espace situé 33 rue de Chartres ;
- Le niveau d'un éventuel soutien de la commune. La commune se réserve le droit de soutenir financièrement, matériellement et/ou humainement un ou des projets retenus, sans toutefois le garantir ;
- Les contreparties attendues des partenaires lauréats :
A titre d'exemple : Programme d'animations, actions envisagées, fréquence d'ouverture au public, moyens de communication, bilan d'activités, suivi ; niveaux de partenariats avec les structures partenaires (in situ/ex situ),... ;
- L'organisation fonctionnelle des relations entre la commune et le(s) partenaire(s).

5.3. Engagements du candidat

La commune inscrit cet appel à projet dans le cadre d'une démarche de conception collaborative, au regard de l'importance de la participation citoyenne et de la mobilisation souhaitée des acteurs de la vie locale du développement social de la commune.

Dans ce sens, les projets devront :

- Garantir un aménagement permettant l'accessibilité du site à tous ;
- Prendre en considération les études et diagnostics existants (social et de territoire) et démontrer l'adéquation du projet avec les attentes de la population, et de la commune ;
- Témoigner d'une perspective d'évolution crédible (économique, organisationnelle,...) à moyen terme (entre 1 et 5 ans) ;
- Inscrire le projet dans une démarche de développement social et durable ;
- Respecter et travailler avec le tissu associatif local existant ;
- Impliquer concrètement la population dans la conception, la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace, cette mobilisation contribuant à la définition d'un projet participatif local ;
- Favoriser et démontrer les niveaux de partenariats avec les acteurs institutionnels, associatifs, etc. dans la conception du projet ;
- Elaborer un projet d'animations ;
- Proposer un démarrage des premières actions/activités en septembre 2019

En complément, la commune fixe les conditions complémentaires suivantes :

- Une intégration et un intérêt du projet pour le tissu local et territorial (dimension sociale) ;
- Une collaboration avec les services municipaux dans la mise en œuvre des projets et actions envisagés ;
- La synergie mise en œuvre avec les acteurs locaux (associations, structures municipales, partenaires institutionnels, ...), et en particulier ceux sélectionnés par la commune en cas de pluralité d'acteurs ;
- Une proposition d'un projet de structure et/ou d'un programme d'animations des lieux comprenant notamment des activités ouvertes à tous dans les domaines du loisir, de la culture, de l'information, etc. ;
- Un aménagement et une exploitation du site garant du respect du voisinage, en harmonie avec le tissu urbain existant et propice à l'accueil et la circulation des personnes dans des conditions de sécurité physique et sanitaire irréprochables.

Dans le cadre du contrat de bail conclu entre la commune et l'association propriétaire du terrain faisant l'objet de cet appel à projet, la commune du Perray s'est engagée à faire figurer dans la dénomination des futurs équipements du site le nom de l'association « *Hôpital Saint Jacques* ». Cette condition d'exploitation devra être intégrée par les candidats et sera précisée dans le contrat de partenariat final.

(La garantie des engagements des candidats sera appréciée au regard du niveau souhaité (1 ou 2) d'intégration au projet)

5.4. Gouvernance du projet

5.4.1. Définition du projet

La commune du Perray-en-Yvelines reste seul arbitre dans la décision du schéma de portage final. Celui-ci dépendra du nombre et du profil des porteurs de projets pressentis pour

l'occupation des lieux. Une ou plusieurs réunions entre la Mairie et le(s) porteur(s) de projet retenu(s) pourra(ont) être organisée(s) visant à définir les rôles de chacun des porteurs.

5.4.2. Suivi du projet

Un comité de pilotage composé de représentants de la commune et des partenaires lauréats se réunira périodiquement, au minimum 2 fois par an (fréquence à définir lors de la phase de discussion/négociation), ou sur demande de la commune ou du/des partenaires lauréats.

Ce comité de pilotage aura pour mission d'évaluer dans le temps les actions réalisées, leur adéquation avec les objectifs attendus, et de proposer le cas échéant une réorientation du programme d'actions, ceci afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du Perray-en-Yvelines.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats sont autorisés à demander par écrit des renseignements complémentaires au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres à :

Mairie du Perray-en-Yvelines - Place de la Mairie, 78610 Le Perray-en-Yvelines

- Amélie Fillaudeau, responsable service communication - 01.30.46.31.15 - service.communication@leperray.fr
- Mohamed Ali Kaaki, coordinateur action sociale et prévention - 07.64.17.05.06 - mkaaki@leperray.fr

7. DISPOSITIONS DIVERSES

La commune se réserve le droit de proroger, d'interrompre, ou de déclarer sans suite l'appel à projets à tout moment et pour quelque motif que ce soit sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande à ce sujet.

Les candidats non retenus seront informés par courrier de la non suite donnée à leur proposition. Par ailleurs, les candidats, dont l'offre n'aurait pas été retenue reconnaissent à la commune du Perray le droit de ne pas justifier sa décision et/ou de ne pas leur expliciter/communiquer les éléments de l'analyse.

Les projets demeurent la propriété intellectuelle des candidats. En remettant un projet, les candidats sélectionnés autorisent la commune du Perray à communiquer sur les projets (photo, description...), à l'exception des éléments économiques.

La commune se réserve le droit de conserver toutes les propositions reçues mais non retenues, qu'elle pourrait éventuellement exploiter, avec l'accord des candidats, sur d'autres espaces et/ou dans un autre schéma, sur la base d'un partenariat/convention/contrat d'objectif assigné aux candidats concernés.

8. SUITE ET PERSPECTIVES

Dans la continuité du terrain situé au 33 rue de Chartres et faisant l'objet de cet appel à projet, la commune est propriétaire du terrain adjacent côté est (voir plan ci-dessous).



Non bâti

Total : 4890 m²

Bâti

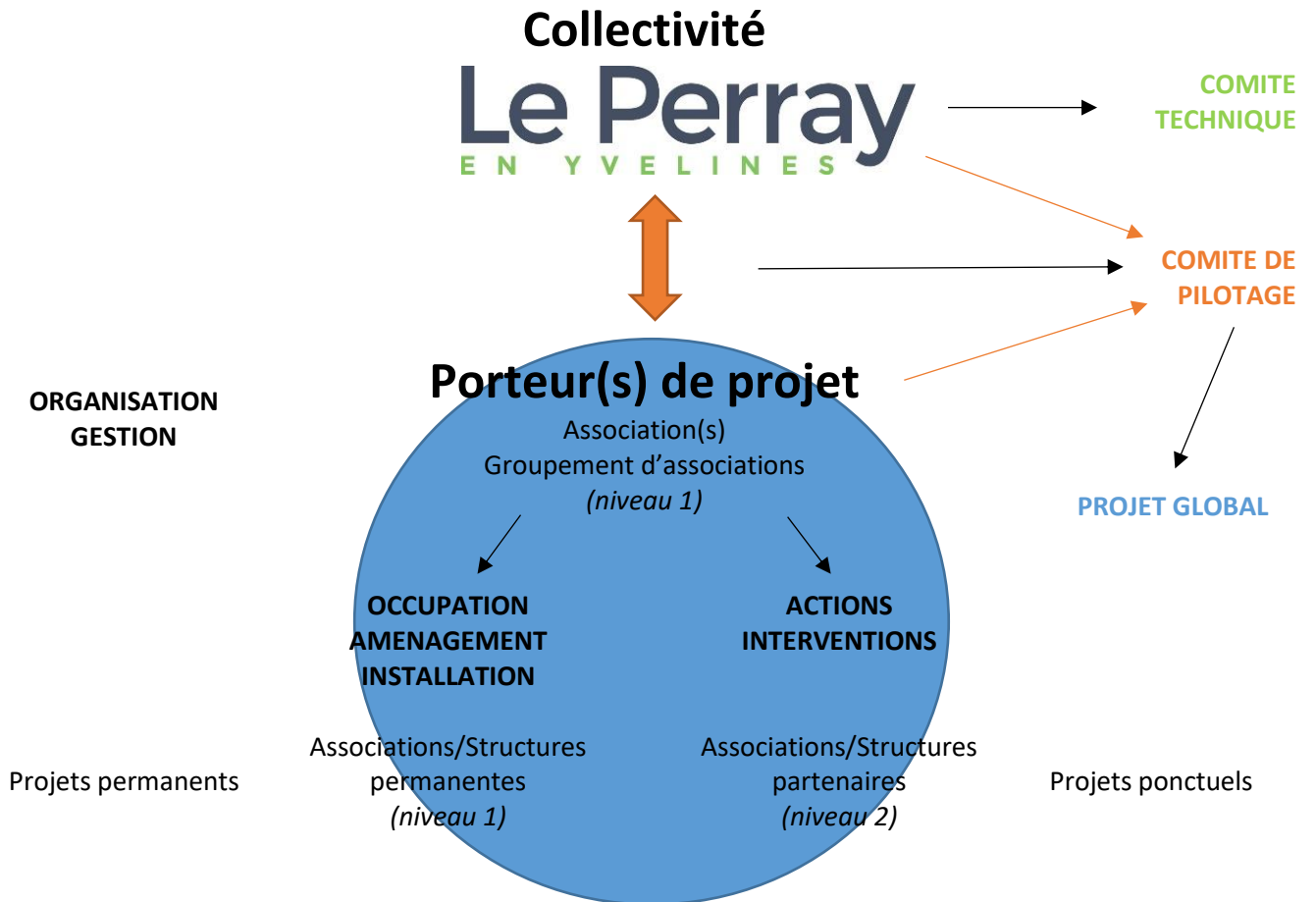
Halles/hangar : 1800 m²

+ Maison/Cave : 100 m²

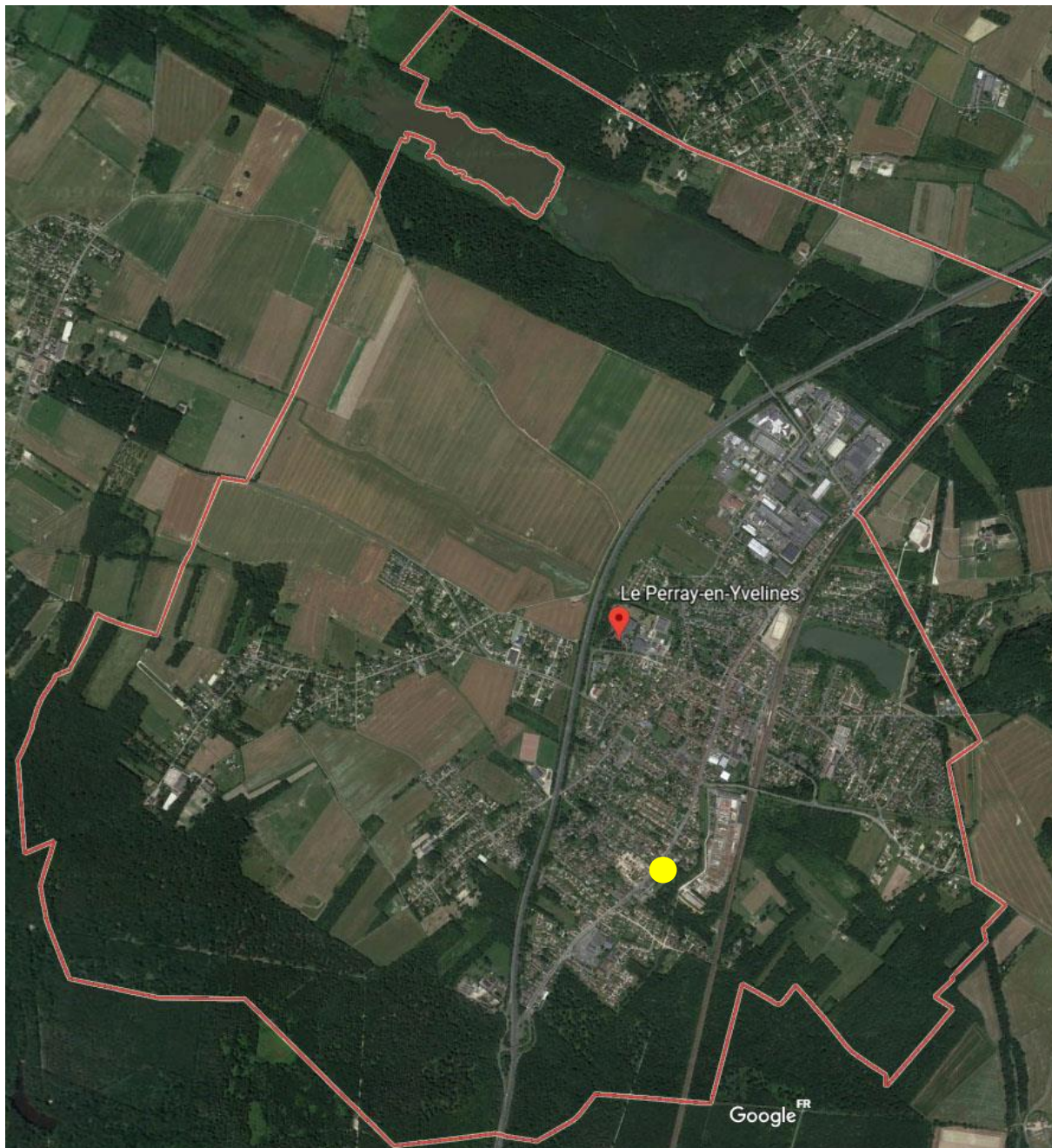
Au vu de sa proximité avec la zone concernée par le présent appel à projet, cet espace fait l'objet d'une réflexion quant à un aménagement futur en cohérence avec les projets/actions mené(e)s au 33 rue de Chartres.

SCHEMA D'ORGANISATION

Niveau d'intégration des acteurs / porteurs de projets



ANNEXE 1 : PLAN / SITUATION GEOGRAPHIQUE



ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DU SITE

Non bâti



1 : 33 rue de Chartres
Parcelle visée par l'appel à projet

2 : 35 rue Chartres
ALSH - Centre de Loisirs

3 : 37 rue de Chartres
RPA - Résidence Saint-Jacques



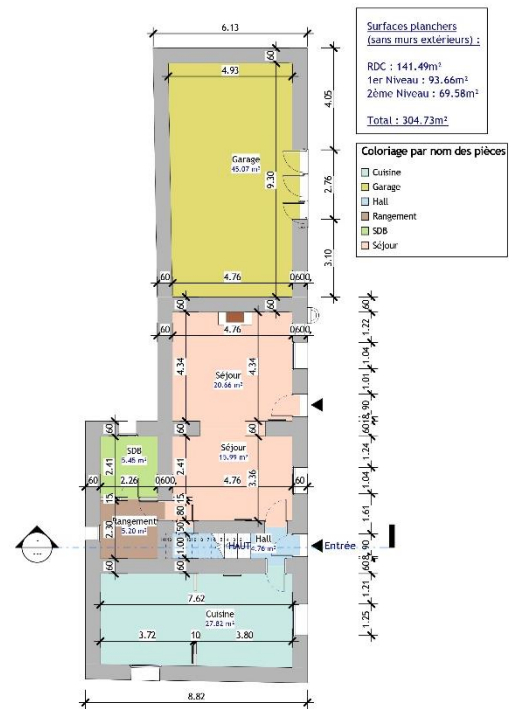
33 rue de Chartres

Zone contour rouge :
Zone constructible

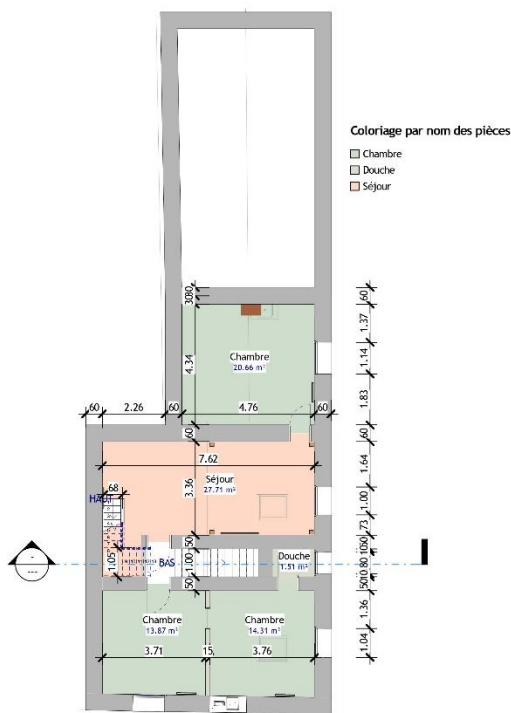
Zone contour bleu :
Espace boisé classé

ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DU SITE - Bâti

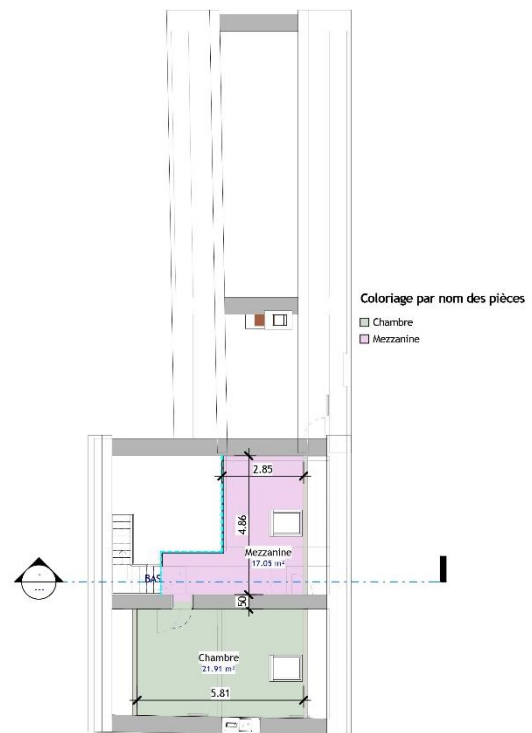
Surface totale : environ 250m²



① Niveau RDC
Ech : 1 : 100



① Niveau 1
Ech : 1 : 100



① Niveau 2
Ech : 1 : 100